

CONVENTION D'OCCUPATION DU PARKING DU PARC DES EXPOSITIONS

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU PARKING DU PARC DES EXPOSITIONS - BORDEAUX METROPOLE/SBEPEC

Entre

La société Bordelaise des Equipements Publics et de Congrès, Société Publique locale au capital de 228 673 ,53 euros, immatriculée au registre du commerce B 347 651 317, représentée par son Président Directeur Général, Pierre De Gaétan NJIKAM dûment habilité en vertu d'une délibération prise par le conseil d'administration de la SBEPEC le 17 septembre 2020,

Et

Bordeaux Métropole, Etablissement Public de Coopération intercommunale dont le siège social est à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Alain ANZIANI, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain n° du

ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition du parking du Parc des expositions par la SBEPEC à la Ville de Bordeaux pour les besoins de l'exploitation du Nouveau Stade.

L'avenant 1 à cette convention en date du 18 mai 2018 a acté que Bordeaux Métropole se substituait à la Ville de Bordeaux dans l'ensemble de ses droits et obligations issus de la convention.

Le présent avenant a pour objet d'en modifier la durée.

Ceci étant exposé, il a est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 2

La SBEPEC, SPL accorde une autorisation d'occupation à Bordeaux Métropole du parking du Parc des expositions jusqu'au terme du bail emphytéotique, soit le 9 juin 2045.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 2 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Pour Bordeaux Métropole, en son siège esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex.
- Pour la SBEPEC, en son siège 15 rue du Professeur Demons, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole
le Président

Pour la SBEPEC
le Président Directeur Général

Alain ANZIANI

Pierre De Gaétan NJIKAM